CCAS DE COLLECTIVITE

Adresse

Contact

**ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX – CCAS DE COLLECTIVITE**

**BON A NOTER : Les éléments en jaune représentent des informations à ajouter, alors que ceux en bleu sont des commentaires destinés au rédacteur du cahier des charges.**

**1/ Objectifs de l’ABS**

Le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS) de COLLECTIVITE souhaite mener une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) pour :

* Répondre à l’obligation fixée par le décret n°2016-824 du 21 juin 2016, article R 121-3 du Code de l’action sociale et des familles
* Objectiver les besoins de la population de la commune
* Alimenter les politiques sociales de la collectivité, dans un contexte de début de mandat

La démarche d’ABS permettra également de valoriser l’action du CCAS auprès de différents acteurs (élus, agents, partenaires, administrés...).

A compléter si nécessaire (ex. servir de base à une CTG, évaluer la pertinence d’un projet, écrire un projet d’établissement pour le CCAS…)

**2/ Contexte**

TERRITOIRE accueille une population de XX habitants au 1er janvier 2021.

*Présentation des spécificités du territoire en 3 à 5 phrases (ex. géographiques, territoriales, sociales, historiques…)*

Le CCAS conduit les missions obligatoires prévues par l’article L.123-5 du code de l’action sociale et des familles (CASF).

Il a également plusieurs compétences facultatives :

* Solidarités et lutte contre les exclusions (bons alimentaires, secours d’urgence…)
* Seniors (colis de noël, repas des aînés, ateliers de prévention…)
* Accompagnement social, en lien avec le Conseil départemental
* Petite enfance (gestion de structures, RAM…)
* Gestion d’ESMS (EHPAD, SSIAD, SAD…)

A compléter / supprimer si non pertinent

La commune compte XX agents, alors que le CCAS en compte YY.

Possibilité d’intégrer l’organigramme de la ville et/ou du CCAS ici.

**3/ Attendus méthodologiques**

La démarche se déroulera de la façon suivante :

Après la réunion de lancement (cf. point 5), le prestataire rencontrera différents acteurs en entretiens individuels et collectifs. Il échangera notamment avec les membres du Comité de pilotage, et différents partenaires du CCAS/CIAS (à préciser le cas échéant).

Dès la 1ère réunion de lancement, il est prévu que le prestataire produise différentes statistiques sur le contexte de la commune.

Le prestataire produira ensuite une première version du rapport d’ABS, sur la base :

* D’un document statistique multithématique, alimenté par des données publiques mais aussi par des chiffres transmis par le CCAS/CIAS et ses partenaires
* D’une quinzaine de cartographies à l’échelle communale
* D’un travail de capitalisation des documents et études existants, transmis par le CCAS (à préciser le cas échéant)
* Des éléments relevés lors des entretiens menés

A noter que le prestataire devra mobiliser des échelles de comparaison (EPCI, département, région, France métropolitaine).

En option / COLLECTIVITE souhaite également que la population soit consultée par le biais d’un questionnaire et/ou d’ateliers ouverts (= réunions publiques participatives) dans les lieux de vie.

Deux tables rondes thématiques seront organisées par le prestataire, en fonction des directives données par le Comité de pilotage (thèmes à approfondir, acteurs à associer…). Ces temps forts permettront d’identifier des orientations, préconisations et actions concrètes pour COLLECTIVITE.

Afin d’alimenter les réflexions des participants, le prestataire veillera à mobiliser différentes « bonnes pratiques » et initiatives locales présentes dans d’autres territoires (benchmarking).

Le rapport d’ABS ne devra pas être **une simple compilation de données statistiques, mais un document qualitatif**, contenant de nombreux éléments d’analyse et précisant clairement les enjeux présents dans le territoire et des pistes d’actions pour les prochaines années.

**4/ Livrables**

Le prestataire produira :

* Un rapport d’ABS, composé d’un Portrait statistique multithématique (90 pages), de cartographies à l’échelle intercommunale (x15) et d’une note de synthèse des enjeux/pistes d’actions (15 pages)
* 2 supports de présentation des Comités de pilotage
* 2 journaux de l’ABS (documents de communication)
* Les supports d’animation des temps participatifs (tables rondes…)

Le prestataire livrera également une enquête (x20 questions) et ses résultats (15 pages) (à supprimer si enquête non souhaitée).

En fin de mission, le prestataire livrera un dossier d’étude au complet, composé de l’ensemble des productions et outils utilisés aux formats PDF et modifiables (y compris bases de données, cartographies au format SIG, répertoires d’acteurs…).

**5/ Suivi des travaux**

Un Comité de pilotage de l’ABS sera institué. Il sera composé d’élus, d’agents occupant un poste clé et éventuellement de partenaires (*à préciser le cas échéant*).

Le Comité de pilotage validera les travaux. Il se réunira, en présentiel ou à distance, lors du lancement et de la restitution finale des travaux.

Au quotidien, un(e) référent(e) au sein du CCAS sera identifié(e). Il/elle entretiendra des échanges téléphoniques réguliers avec le référent du bureau d’études sur les différents aspects techniques de la mission.

A noter qu’après chaque Comité de pilotage, le prestataire produira un « journal de l’ABS », qui sera communiqué aux différents acteurs appelés à participer à un moment ou à un autre aux travaux.

En option, à préciser / il est attendu que l’ABS fasse l’objet d’une restitution au Conseil d’administration du CCAS et/ou en Conseil municipal.

**6/ Compétences attendues**

Le prestataire devra présenter les CV des intervenants appelés à intervenir sur la mission. Ils devront à minima présenter :

* Plusieurs références en matière d’Analyse des besoins sociaux pour des territoires de même strate
* Des compétences en matière de gestion de projet, de statistique/cartographie, de concertation, d’animation d’instances de pilotage, de conduite d’enquêtes à la population et de rédaction
* Une connaissance des thématiques suivantes : petite enfance, enfance, jeunesse, familles, logement, santé, handicap, revenu/précarité, emploi et égalité femmes- hommes

**7/ Délais**

La mission se déroulera sur un délai de 4 mois. Il débute à compter du DATE 1 et se termine le DATE 2. Chacune des phases ne pourra débuter qu’après validation par le CCAS de la précédente.

**8/ Déroulé de la consultation**

Le candidat devra présenter lors de la remise de son offre :

* la méthodologie proposée en distinguant les deux phases de travail
* le planning prévisionnel
* les CV des intervenants
* des références dans des territoires similaires
* un devis présentant les conditions tarifaires de l’offre proposée.

Le devis précisera :

* le montant total HT (intégrant les frais de déplacement) et TTC
* le nombre de journées prévues pour la réalisation de l’ABS
* le prix unitaire HT détaillé des prestations (y compris options)

La date limite de réception des offres est fixée au DATE.

Les offres doivent impérativement être remises par courrier électronique, à l’adresse suivante : mail avant cette date.

**9/ Critères de sélection de l’offre**

Méthodologie proposée : 40 %

Compétences des intervenants et références du bureau d’études : 20 %

Prix des prestations : 40 %